Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502735-20251211-CM2025DEC137-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19

Présents à l'ouverture de la séance : 18 - Quorum réuni

Date de la convocation :

04 Décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à dix-neuf heures, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en Coglès, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel HELBERT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mr Daniel HELBERT, Mr Rodolphe HAMEAU, Mme Marylène ROUSSEL, Mr Emmanuel BRASSELET, Mr Mickaël JULIEN, Mr Roger MONTHORIN, Mr Didier VALTAIS (arrivé à 20h10), Mr Pascal RÉGNAULT, Mr Christian DUBOIS, Mme Fabienne TRABIS, Mr Didier LERAY, Mme Sylvie DÉAN, Mme Nathalie DEGUYPE, Mme Noëlle CAILLIÈRE, Mme Manuëla DESPAS, Mme Maud LIGER, Mr Eric D'HANGEST, Mme Virginie MALLE et Mme Sabrina GUENÉE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Maud LIGER.

CM2025-DÉCEMBRE-N°137
OBJET : TARIFS 2026 – LOCATION DE SALLES POUR UNE ASSOCIATION NON GERMANAISE ANNÉE 2025-2026

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal, que, suite à la commission des finances en date du 27 Novembre dernier, il a été décidé d'appliquer un tarif de location de salle (maison des Associations ou salle Jean Guéhenno) pour toutes les associations non germanaises qui utilisent un local communal régulièrement pour des cours pour la période du 1er Septembre 2025 au 31 Août 2026. Le montant de la location est de 150 euros.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, quorum réuni – 19 élus présents et 19 élus votants :

- Décide de fixer le tarif de 150 euros pour toutes les associations non germanaises qui utilisent un local communal régulièrement pour des cours pour le période du 1er Septembre 2025 au 31 Août 2026 pour la maison des Associations ou la salle Jean Guéhenno.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
A Saint-Germain-en-Coglès,
Le 12 Décembre 2025.
Le Maire,
Daniel HELBERT.